



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/43/1/Add.4
27 avril 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 115 de la liste préliminaire*

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

MONTANTS ESTIMATIFS REVISES

Additif

PARTIE V

Ressources additionnelles à prévoir aux sections A.1 (Assemblée générale), A.4 (Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et son secrétariat) et B.12 (Bureau de la recherche et de la collecte d'informations) du chapitre premier

Rapport du Secrétaire général

I. ASSEMBLEE GENERALE

1. Conformément à la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1962, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement par les résolutions 2245 (XXI) du 20 décembre 1966, 2489 (XXIII) et 2491 (XXIII) du 21 décembre 1968, l'Organisation a payé les frais de voyage pour cinq représentants au plus, y compris les représentants suppléants, de chaque Etat Membre assistant à une session ordinaire de l'Assemblée générale et pour un représentant ou représentant suppléant assistant à une session extraordinaire ou à une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Aux termes de sa résolution 41/213, l'Assemblée générale a décidé que les recommandations adoptées par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 1/ seraient appliquées. Par conséquent, en application de la recommandation 6, le remboursement des frais de voyage des représentants des Etats Membres est limité aux pays les moins avancés.

* A/43/50.

2. Aux termes de sa résolution 41/60 G du 3 décembre 1986, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 1988 sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui doit donc se tenir du 31 mai au 25 juin 1988. On estime à 192 000 dollars les frais de voyage d'un représentant de chacun des Etats Membres classés parmi les pays les moins avancés, qui assistera à la session extraordinaire. Aucun crédit n'a été prévu à cette fin au titre des "Frais de voyage des représentants" à la section A.1 (Assemblée générale) du chapitre premier du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

II. COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ET SON SECRETARIAT)

3. Un crédit est prévu régulièrement au budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour couvrir la part correspondante du montant des traitements, des frais de voyage et des indemnités de subsistance des fonctionnaires nationaux qui aident les membres du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que des frais qu'entraîne la participation de ses membres aux sessions ordinaires du Comité et du Groupe des vérificateurs extérieurs des comptes. Les ressources prévues actuellement dans le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 se chiffrent à 2 330 000 dollars et équivalent à la base de ressources de 1986-1987.

4. La dernière augmentation réelle des ressources destinées à la vérification extérieure des comptes remonte à 1978 ^{2/}. Depuis, le Comité des commissaires aux comptes a dû faire face à un accroissement considérable de son volume de travail à la suite de l'élargissement des opérations des organisations dont il vérifie les comptes et des demandes formulées par l'Assemblée générale lors de l'examen des recommandations du Comité. En raison de ces facteurs et de la dépréciation du dollar par rapport aux monnaies des pays où une part importante des dépenses du Comité est engagée, les crédits provenant de toutes les sources qui ont été approuvées en 1986-1987 pour rembourser le coût de la vérification des comptes ont été très insuffisants. Ainsi, selon les membres du Comité, durant cet exercice biennal, le coût effectif de la vérification des comptes a atteint 4 552 018 dollars, alors que les remboursements n'ont représenté que 3 850 683 dollars (dont 2 004 058 dollars provenaient du budget ordinaire de l'ONU), soit un manque à recevoir de 18,2 %.

5. Après que l'Assemblée générale a ouvert le crédit actuel pour la vérification extérieure des comptes, le Comité a informé le Secrétariat des résultats d'une étude qu'il a effectuée sur le coût de la vérification des comptes prévu pour 1988-1989, d'où il ressort que, pour 1989, le montant estimatif à inscrire au budget ordinaire se chiffre à 1 539 300 dollars, montant qui se répartit comme suit :

	<u>Dollars</u>
Traitements	484 880
Indemnités de subsistance	775 807
Frais de voyage	278 613
	<hr/>
Total	1 539 300

Ce montant dépasse de 234 800 dollars, soit 18 %, le crédit actuellement prévu pour la vérification extérieure des comptes en 1989; il est donc proposé, sur la demande du Comité, de réviser en conséquence le montant du crédit ouvert à ce titre.

III. BUREAU DE LA RECHERCHE ET DE LA COLLECTE D'INFORMATIONS

6. Le Bureau de la recherche et de la collecte d'informations a été créé pour aider le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités que lui confère l'Article 99 de la Charte en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité et des tâches spécifiques que lui ont confiées le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale 3/. On trouvera dans la mise à jour du rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'application de la résolution 41/213 4/ des détails sur les responsabilités et les activités qui incombent au Bureau.

7. Des ressources en personnel et autres ont été fournies au Bureau grâce au redéploiement des ressources d'autres unités du Secrétariat qui faisaient l'objet d'une restructuration des activités dans ce domaine. Maintenant que le Bureau fonctionne depuis un certain temps, il est devenu patent que, pour être pleinement opérationnel, il a besoin des ressources additionnelles suivantes :

Heures supplémentaires

8. De par la nature de ses attributions, le Bureau doit fréquemment mener à bien les tâches hautement prioritaires dans des délais très courts. Le crédit approuvé pour l'exercice biennal (6 300 dollars) se révèle donc insuffisant et une augmentation de 14 700 dollars est proposée.

Frais de voyage du personnel

9. Il ressort d'un examen des ressources prévues à ce titre pour le Bureau que le crédit actuel (29 800 dollars) ne suffira pas. Le Sous-Secrétaire général est appelé à se déplacer sur la demande du Secrétaire général pour le représenter en diverses occasions, ainsi qu'à se rendre dans les centres d'information des Nations Unies et à effectuer d'autres voyages officiels. En outre, les fonctions du Bureau concernant la recherche amènent les fonctionnaires à se déplacer pour faciliter les contacts avec des instituts de recherche et celles qui ont trait à l'alerte avancée exigent également que les fonctionnaires puissent se rendre dans les zones en cause.

Fournitures et accessoires

10. En règle générale, les ressources nécessaires pour les services d'information en ligne, les livres, les périodiques et d'autres fournitures et services de bibliothèque seront fournies en coopération avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld dans le cadre du chapitre 29. Toutefois, pour faciliter l'acquisition de la documentation nécessaire à court délai, il est proposé d'ouvrir un crédit additionnel de 5 000 dollars.

IV. DEMANDE DE CREDITS ADDITIONNELS

11. On ne pense pas pouvoir prélever sur les crédits déjà ouverts les ressources additionnelles ventilées plus haut. En conséquence, il faudrait ouvrir au chapitre premier du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 un crédit additionnel de 476 500 dollars qui se décomposerait comme suit : un crédit non renouvelable de 192 000 dollars pour couvrir les frais de voyage des représentants au titre de la section A.1 (Assemblée générale) et des crédits renouvelables de 234 800 dollars au titre de la section A.4 (Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et son secrétariat) et de 49 700 dollars au titre de la section B.12 (Bureau de la recherche et de la collecte d'informations).

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

2/ Voir A/C.5/33/14.

3/ Voir ST/SGB/225.

4/ A/C.5/42/2/Rev.1, par. 13 à 16.
